

IMPACT DE LA GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS QUELQUES ECOLES PRIMAIRES DE L'AGGLOMERATION DE TSHELA AU KONGO CENTRAL

Par

Sœur Laurence THATUKILA PHEZO

Assistante à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kangu à Tshela (Province du Kongo Central)

RESUME

A l'heure actuelle, l'éducation figure parmi « les grands problèmes sociaux contemporains grâce à sa nécessité, son coût, son organisation, ses spécialisations »¹. Elle est « un droit fondamental pour toute personne humaine. Ce droit est en passe de devenir imprescriptible pour toutes les nations ».²

Pour cette raison, les différents instruments juridiques internationaux et nationaux comme la Constitution, certaines lois et règlements de la République Démocratique du Congo constituent « le socle des orientations fondamentales de l'enseignement national » dans ce pays³. Parmi les principes majeurs affirmés et soutenus par ces textes fondateurs en matière d'éducation de base dans ce pays figure celui d'après lequel « toute personne a droit à l'éducation scolaire ».⁴

C'est aux fins de répondre à cette exigence que l'enseignement primaire est rendu « obligatoire et gratuit dans les établissements publics »⁵, étant donné que les pouvoirs publics ont l'obligation d'éradiquer toute forme d'analphabétisme. Par gratuité, nous entendons « la prise en charge par l'Etat des frais de scolarité de l'éducation de base dans les établissements publics ».⁶

Dans cette réflexion, évaluer l'impact de l'application de la mesure de la gratuité de l'enseignement primaire dans quelques écoles primaires de l'agglomération de Tshela revient à identifier les aspects positifs et les écueils y résultant. La gratuité de l'enseignement primaire a, nous semble-t-il, résolu un certain nombre de problèmes, mais elle n'a pas résorbé l'ensemble de préoccupations que suscite le secteur, comme nous le révèle le présent article.

Mots-clés : Gratuité, accessibilité, enseignement primaire, Tshela,

¹ F. NGOMA NGAMBU, *Manuel de sociologie et anthropologie*, Kinshasa, PUK, 1996, p.17.

² Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnelle, *Recueil de directives et instructions officielles*, Kinshasa, Edition ELISCO, 5^{ème} édition, 2011, p. 11.

³ Loi-cadre de l'Enseignement National en République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2014, p.2.

⁴ Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.

⁵ *Idem.*

⁶ Loi-cadre précitée, p.10.

ABSTRACT

At present, education ranks among "the major contemporary social issues due to its necessity, cost, organization, and specializations." It is "a fundamental right for every human being. This right is becoming inalienable for all nations."

For this reason, various international and national legal instruments, such as the Constitution and certain laws and regulations of the Democratic Republic of Congo, constitute "the foundation of the fundamental guidelines for national education" in that country. Among the major principles affirmed and upheld by these founding texts on basic education in that country is the principle that "everyone has the right to school education."

It is in order to meet this requirement that primary education is made "compulsory and free in public institutions," given that the public authorities have an obligation to eradicate all forms of illiteracy. By free, we mean "the State covering the cost of basic education in public institutions."

In this reflection, assessing the impact of the implementation of free primary education in a few primary schools in the Tshela metropolitan area means identifying the positive aspects and the resulting pitfalls. Free primary education has, in our view, solved a number of problems, but it has not resolved all of the concerns raised by the sector, as this article reveals.

Keywords: Free education, accessibility, primary education, Tshela

INTRODUCTION

L'éducation demeure à juste titre « l'épine dorsale de la vie d'un Etat. Plus l'éducation se porte mieux, plus les possibilités de développement deviennent envisageables ».⁷

En d'autres termes, aucune nation au monde ne peut atteindre le développement sans un système éducatif efficace, sans un enseignement solide et adéquat, sans une recherche scientifique accrue.

En République Démocratique du Congo, après des années d'inaction allant de 2006, année de la promulgation de la Constitution jusqu'en 2018, année consacrant la fin du mandat du Président Joseph Kabila, la mesure portant gratuité de l'enseignement primaire est rendue effective en 2019, au début de son premier quinquennat de l'actuel Chef de l'Etat. Cette mesure a généré des effets aussi bien négatifs que positifs.

⁷ C. MASIALA KHONDE et W. AVEDILA DIA AVEDILA, « Regard sur le système éducatif en République Démocratique du Congo. Réflexion critique sur l'enseignement secondaire à Tshela, Kinshasa », in *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie*, CRIDHAC, 2010, p.633.

Pourtant, l'éducation de base qui s'articule en enseignement primaire et les deux premières années du secondaire assure « à tous les enfants un socle commun des connaissances et donne à l'enfant un premier niveau de formation générale ».⁸

En effet, l'éducation de base pour tous vise à satisfaire le besoin d'apprendre des enfants, des jeunes et des adultes, notamment : les besoins d'apprendre à écrire, à lire, à calculer, à s'exprimer oralement et par signes, à savoir résoudre des problèmes et à acquérir le savoir-être, le savoir-faire, le savoir-devenir et le sens civique.

Pour atteindre les objectifs assignés à cette étude, à savoir évaluer le pari gagné depuis l'application de la mesure de gratuité à l'enseignement primaire et, par voie de conséquence, dégager les écueils éventuels subséquents, notre démarche s'articule sur deux principaux axes : la présentation du cadre de l'étude et l'analyse et l'interprétation des résultats.

Cette recherche se focalise essentiellement sur l'enseignement primaire qui doit être « accessible, obligatoire et gratuit et susceptible d'assurer l'épanouissement de la personnalité de l'enfant en harmonie avec son milieu familial et social ».⁹

I. PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

Selon le point de vue spatial, notre étude porte sur la l'agglomération de Tshela, autrefois appelée Cité de Tshela. Celle-ci avait été créée par l'Ordonnance-Loi n°87-232 du 29 juin 1987. Dès lors, l'entité a eu à jouer une triple fonction. En effet, Tshela aura été à la fois le chef-lieu de la Cité de Tshela, du Territoire du même nom et du District du Bas-Fleuve, symbole du grand « Mayombe ». Sa superficie est de 20 km² et sa démographie est actuellement évaluée à plus de quarante mille (40.000) habitants.

Administrativement dépourvue de statut juridique plausible au terme de la circulaire n°001/MIMINTERSEC/2015 du 04 février 2015 portant « mise en œuvre de la nouvelle organisation administrative et territoriale en République Démocratique du Congo »¹⁰, l'agglomération compte trois (3) quartiers, à savoir : le quartier Président Kabila, le quartier Président Kasa-Vubu et le quartier Général Masiala.

Sur le plan éducationnel, l'agglomération compte plus de trente - six (36) écoles dont vingt-deux (22) écoles primaires et quatorze (14) écoles secondaires.

Notre enquête porte précisément sur quelques écoles primaires de l'agglomération de Tshela, dans sa partie communément appelée « Cité de Tshela », par opposition à la seconde baptisée « Centre commercial de Tshela ».

⁸ Loi-cadre précitée, p.12.

⁹ Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnelle, *op. cit.*, p.33.

¹⁰ Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Circulaire n°001/MIMINTERSEC/2015 du 04 février 2015.

Le choix des écoles est motivé par leur appartenance au type de gestion. Aussi avons – nous sélectionné l'Ecole Primaire Tshela 1 comme école non Conventionnée, l'Ecole Primaire Mbanga 1 pour la Convention catholique, l'Ecole Primaire Ngemba d'obédience kimbanguiste, l'Ecole Primaire Mbata Mayangi représentant la gestion protestante et l'Ecole Primaire EBNM, appartenant à la convention de l'Eglise Notre Bon Nouveau Message.

II. ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Dans cette partie de notre enquête, nous présentons, pour les interpréter, les données relatives aux effectifs des élèves de quelques écoles primaires de l'agglomération de Tshela de 2018 à 2023. Ces effectifs pourraient servir d'indicateurs évaluatifs et significatifs de l'impact de l'application de la mesure inhérente à la gratuité à l'enseignement primaire.

Pour faciliter la visibilité, la compréhension et l'interprétation des données, nous les présentons sous forme de tableaux étayés par des commentaires en vue d'émettre des avis motivés et fiables sur les répercussions positives ou négatives de l'application de cette disposition.

II.1. Tableau n°1 relatif aux effectifs d'élèves de l'Ecole Primaire Mbanga I de 2018 à 2023

Années scolaires	Effectifs													
	1ère		2ème		3ème		4ème		5ème		6ème		Total	
	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F
2018-2019	107	62	128	66	105	56	88	45	98	42	68	37	594	308
2019-2020	135	72	102	57	130	69	110	50	98	54	115	50	690	352
2020-2021	104	47	130	74	122	68	141	75	126	63	76	40	699	367
2021-2022	133	67	103	53	140	76	118	60	182	96	94	51	770	403
2022-2023	137	64	137	67	123	74	140	75	155	83	126	67	818	430
Total	616	312	600	317	620	343	597	305	659	338	479	245	3571	1860

A l'Ecole Primaire Mbanga I de l'agglomération de Tshela, les effectifs d'élèves, selon les années scolaires et les sexes, se présentent respectivement de la manière suivante :

En 2018 – 2019, c'est-à-dire, une année avant la mise en œuvre de la mesure de la gratuité de l'enseignement primaire, de la première en sixième année primaire, les effectifs d'inscrits sont évalués à cinq cent quatre –vingt – quatorze (594) apprenants dont trois cent huit (308) filles.

Cependant, à partir de l'année scolaire 2019-2020 jusqu'en 2022-2023, les effectifs se sont accrus comme suit : six cent quatre-vingt-dix (690) élèves et trois cent cinquante-deux (352) filles en 2019-2020 ; six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) élèves et trois cent soixante-sept (367) filles en 2020-2021 ; sept cent soixante-dix (770) élèves et quatre cent trois (403) filles en 2021-2022. Le même

mouvement vers la hausse est constaté au cours de l'année scolaire 2022-2023, car l'E.P. Mbanga I aura inscrit huit cent dix-huit (818) élèves dont quatre cent trente (430) filles.

Durant toute la période d'enquête, l'E.P. Mbanga I aura inscrit trois mille cinq cent soixante-onze (3.571) apprenants dont mille huit cent soixante (1860) filles.

L'accroissement annuel des effectifs d'élèves dans cette école est, sans contredit, tributaire de la mise en œuvre de la mesure de gratuité de l'enseignement primaire, mesure dont les effets apparaissent dès l'année scolaire 2019-2020.

II.2. Tableau n°2 reprenant les effectifs d'élèves de l'Ecole Primaire EBNM

Années scolaires	Effectifs													
	1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}		4 ^{ème}		5 ^{ème}		6 ^{ème}		Total	
	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F
2018-2019	22	11	20	12	21	14	25	15	23	14	27	13	138	79
2019-2020	68	33	37	15	30	16	39	18	34	12	43	14	251	108
2020-2021	53	27	47	21	49	25	51	24	50	25	46	25	296	147
2021-2022	53	25	39	20	45	19	46	19	51	27	50	27	284	137
2022-2023	49	25	33	14	48	27	50	24	49	19	49	18	278	127
Total	245	121	176	82	193	101	211	100	207	97	215	97	1247	598

Comparativement aux résultats de l'Ecole Primaire précédente, l'Ecole Primaire EBNM aura inscrit, en 2018 – 2019, cent trente – huit (138) apprenants dont soixante – dix-neuf (79) filles.

Cependant, un accroissement de cinquante-quatre virgule neuf (54,9%) est constaté au cours de l'année 2019-2020 à cause de l'application de la mesure de gratuité de l'enseignement primaire. Cette croissance des effectifs est aussi perceptible en 2020-2021 avec un total de deux cent quatre-vingt-seize (296) élèves dont cent quarante – sept (147) filles.

Toutefois, au cours de l'année scolaire 2021-2022, une légère décroissance des effectifs est décelée. Elle a atteint quatre virgule un pourcents (4,1%). Ce recul est de nouveau constaté en 2022-2023 avec des effectifs globaux évalués à deux cent soixante-dix-huit (278) élèves et cent vingt-sept (127) filles.

Dans cette école, la mesure de la gratuité de l'enseignement primaire a produit des effets escomptés. L'apparente décroissance des effectifs d'élèves semble liée à d'autres causes, telles que : les indicateurs socio-économiques indécents des parents, le manque de qualification d'une grande partie de la main d'œuvre scolaire peu alléchante, l'insuffisance de capacités infrastructurelles, matérielles, financières et humaines de l'établissement.

II.3. Tableau n°3 relatif aux effectifs d'élèves de l'Ecole Primaire Mbata Mayangi

Année Scolaire	Effectifs													
2018-2019	1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}		4 ^{ème}		5 ^{ème}			6 ^{ème}	Total	
	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F
	75	35	90	61	65	42	83	47	71	40	65	37	449	262
2019-2020	95	75	123	70	91	50	75	41	120	74	98	48	602	358
2020-2021	90	46	87	50	81	42	108	55	110	64	98	48	574	305
2021-2022	100	49	98	53	87	32	93	51	89	45	76	46	543	276
2022-2023	83	35	77	40	79	43	80	41	89	35	82	45	490	239
Total	443	240	475	274	403	209	439	235	479	258	419	224	2658	1440

S'agissant des résultats fournis par l'E.P. Mbata Mayangi, nous avons respectivement relevé les données selon les années et les sexes de la manière suivante :

En 2018-2019, quatre cent quarante-neuf (449) élèves dont deux cent soixante – deux filles ont été inscrits à l'école primaire. En 2019-2020, sur six cent deux élèves inscrits, trois cent cinquante – huit (358) filles ont été inscrites. Un taux d'accroissement de soixante virgule cinq pourcents (60,5%) est perceptible par rapport à l'année scolaire précédente. L'impact de l'application de la disposition relative à la gratuité de l'école primaire n'est plus à démontrer.

Néanmoins, les trois dernières années ont révélé que les effectifs ont décliné dans l'ordre suivant : cinq cent soixante-quatorze (574) et trois cent cinq (305) filles en 2020-2021 ; cinq cent quarante- trois apprenants scolarisés et deux cent soixante-seize filles en 2021-2022 et quatre cent quatre-vingt-dix élèves dont deux cent trente-neuf (239) filles.

Les causes de la décroissance des effectifs scolaires dans cette école pourraient résulter des aléas d'ordre social et infrastructurel.

Donc, partant des résultats obtenus dans cette école, force est de constater que la gratuité, à elle seule, ne suffit pas pour impacter sur l'accroissement de la population scolaire à l'enseignement primaire. Les innombrables charges des parents d'élèves au revenu économique très faible telles que : l'achat des objets classiques, des sacs d'écoles, des uniformes et la restauration avant l'école obstruent l'efficacité la mesure de la gratuité de l'enseignement primaire.

Cette situation révèle que les conditions socio-économiques des parents d'élèves laissent à désirer. Pourtant, ceux-ci jouent un rôle déterminant dans la mesure où ils donnent à leurs enfants les moyens matériels adéquats, étant

donné que « les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement »¹¹.

La situation socio-économique des enseignants répartis en plusieurs strates professionnelles (Enseignants payés ou mécanisés, Nouvelles Unités, Non Payés avec numéros matricules) et la carence ou l'insuffisance d'infrastructures et de manuels scolaires attendent d'être revisitées en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement. La mesure de gratuité se répercute négativement sur croissance excessive des effectifs de certaines classes. Or, des classes pléthoriques démotivent la plupart des élèves qui agacent les enseignants peu motivés et mal rémunérés.

II.4. Tableau n°4 relatif aux effectifs d'élèves de l'Ecole Primaire Ngemba

Année Scolaire	Effectifs													
2018-2019	1ère		2ème		3ème		4ème		5ème			6ème	Total	
	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F
	58	24	57	25	60	36	70	42	75	32	60	30	380	189
2019-2020	90	40	74	37	89	43	79	42	105	50	99	46	536	258
2020-2021	61	23	63	22	71	29	78	37	79	40	97	48	449	199
2021-2022	93	46	76	43	71	27	81	43	70	41	79	43	470	243
2022-2023	81	38	56	26	73	32	79	41	75	35	59	38	423	210
Total	383	171	326	153	364	167	387	205	404	198	394	205	2258	1099

Selon les données récoltées à l'E.P. Ngemba, seule la première année de la gratuité, c'est-à-dire, l'année scolaire 2019-2020 aura été florissante sur le plan des effectifs de la population scolaire avec un record de cinq cent trente-six (536) apprenants dont deux cent cinquante-huit (258) filles. Viennent, en crescendo, les années scolaires 2020-2021 avec quatre cent quarante-neuf (449) élèves, 2021-2022, un nouveau soubresaut vers la hausse avec quatre cent soixante-dix (470) apprenants, mais deux cent quarante-trois filles et quatre cent vingt-trois (423) inscrits en 2022-2023 et deux cent dix filles.

Outre les causes sus-évoquées, l'influence de différents jeux du hasard, tels le pari foot, le winner, le PMU, etc. procurant assez d'argent, détourne l'attention des enfants à l'âge scolaire. La maltraitance ou mieux la dureté de certains jeunes enseignants incapables d'user de bonnes stratégies pour flatter et amadouer les élèves en est un autre facteur d'inhibition des effectifs visant l'éducation de base pour tous.

Plusieurs enseignants demeurent non mécanisés, non payés, dans des écoles où les parents ne paient plus rien. La modicité des salaires payés aux enseignants en est une autre cause qui inhibe la mesure de gratuité de l'enseignement primaire.

¹¹ C. MASIALA KHONDE et W. AVEDILA dia AVEDILA, op. cit., p.644

Pourtant, constatent Claver MASIALA KHONDE et Willy AVEDILA dia AVEDILA, « un Etat qui veut être prospère et souverain, notamment grâce à ses cadres, etc. doit veiller à ce qu'un maximum de jeunes puissent aller jusqu'aux études universitaires. Un peuple fort est celui ayant reçu une instruction de qualité ». ¹² Puisque le parent congolais est économiquement faible, l'Etat doit repenser la prise en charge des enseignants aux fins de « revaloriser et réhabiliter l'école de la Cité de Tshela, en particulier et la République Démocratique du Congo, en général ». ¹³

Tableau n°5 reprenant les effectifs d'élèves de l'Ecole Primaire Tshela1

Année Scolaire	Effectifs													
	1ère		2ème		3ème		4ème			5ème	6ème		Total	
	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F	MF	F
2018-2019	71	38	85	50	56	30	99	28	118	57	73	37	502	240
2019-2020	140	80	148	70	141	68	154	83	148	74	102	51	833	426
2020-2021	87	42	97	50	97	42	102	49	112	53	89	44	593	280
2021-2022	68	33	72	41	104	58	103	48	102	47	101	51	550	278
2022-2023	81	45	74	38	86	50	119	59	109	61	85	46	554	299
Total	447	238	476	249	484	248	577	267	589	292	450	229	3032	1523

Dans cet établissement, hormis l'implosion démographique scolaire observée au cours de l'année scolaire 2019-2020 avec huit cent trente-trois (833) élèves, première année consacrée à la gratuité de l'enseignement de base, avec soixante virgule trois pourcents (60,3%), le tableau ci-haut renseigne que l'Ecole Primaire Tshela 1 n'a pas connu qu'une année d'augmentation significative des effectifs de ses élèves. Ceux-ci sont allés decrescendo : cinq cent quatre-vingt-treize apprenants (593) en 2020-2021, cinq cent cinquante (550) élèves en 2021-2022 et un léger soubresaut vers la hausse en 2022-2023 avec cinq cent cinquante-quatre (554) élèves.

Il est moins probable que la mesure de la gratuité a eu un effet significatif sur les effectifs d'élèves de cette école pendant la période de notre recherche. L'intervention d'autres paramètres extra-pédagogiques auraient une incidence non négligeable dans la stagnation des effectifs scolaires.

De ce qui précède, que pouvons-nous retenir en définitive ?

¹² C. MASIALA KHONDE et W. AVEDILA dia AVEDILA, *op. cit.*, p.650.

¹³ Idem.

CONCLUSION

Au terme de l'investigation censée évaluer l'amélioration des effectifs d'élèves dans les écoles primaires de l'agglomération de Tshela à l'issue de l'application de la mesure portant gratuité de l'Education de base, nous pouvons en déduire quelques résultats conclusifs.

En effet, l'agglomération de Tshela compte plus de vingt (20) écoles primaires. Notre enquête a essentiellement porté sur un échantillon de cinq (05) écoles choisies au hasard, pourvu que celles-ci appartiennent à de types de gestion différents.

Aussi avons-nous jeté notre dévolu sur l'Ecole Primaire Tshela 1, école non conventionnée, sur l'Ecole Primaire Mbanga 1, école de la Convention catholique, sur l'Ecole Primaire Ngemba d'obédience kimbanguiste, sur l'Ecole Primaire Mbata Mayangi représentant la gestion protestante et sur l'Ecole Primaire EBNM, école de l'Eglise Notre Bon Nouveau Message.

La mesure portant gratuité de l'éducation de base a eu formellement un succès et un retentissement incontestables en République Démocratique du Congo, en général, et dans les écoles de l'agglomération de Tshela, en particulier. L'Ecole Primaire Mbanga1 du réseau catholique l'atteste si bien, car une différence significative est décelée entre la période précédant l'applicabilité de cette disposition et les quatre (04) années postérieures (de 2019 à 2023).

Cependant, la croissance des effectifs scolaires reste mitigée dans les autres établissements. Des mouvements tantôt vers la hausse, tantôt vers la baisse, voire vers la stagnation d'effectifs d'élèves ont été constatés.

A l'Ecole Primaire EBNM, seules les deux premières années accusent une augmentation des élèves, alors qu'à Mbata Mayangi, seule la première année d'application de la mesure a vu accroître les effectifs. La situation similaire est observée dans les Ecoles Primaires Ngemba et Tshela 1.

Les résultats décrivant l'insuccès apparent de la disposition semblent motivés, d'une part, par la création incontrôlée des écoles primaires, d'autre part, par des facteurs exogènes à l'enseignement et aux écoles. Il s'agit, à titre illustratif, du désintéressement des parents et des élèves dû aux conditions socio - économiques misérables des fonctionnaires de l'Etat, des enseignants répartis ben strates (mécanisés, NU, NP) et des infirmiers, de l'importance accrue des jeux du hasard (PMU, Winner, Pari football), jeux où s'exerce la loi du moindre effort, de la débrouillardise et du chômage déguisé fréquents de Tshela, à cause de sa position frontalière au Congo-Brazzaville et au Cabinda, une enclave de l'Angola.

BIBLIOGRAPHIE

1. Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, in *Journal Officiel de la RDC*, 52^{ème} année, numéro spécial, Kinshasa, 05 février 2011.
2. Loi-Cadre de l'Enseignement National en République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2014,
3. MASIALA KHONDE, C., et AVEDILA dia AVEDILA, W., « Regard sur le système éducatif en République Démocratique du Congo. Réflexion critique sur l'enseignement secondaire à Tshela, Kinshasa », in *Cahiers Africains des Droits de l'Homme et de la Démocratie*, CRIDHAC, 2010.
4. Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Circulaire n°001/MIMINTERSEC/2015 du 04 février 2015,
5. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnelle, Recueil de directives et instructions officielles, Kinshasa, Edition ELISCO, 5^{ème} édition, 2011,
6. NGOMA NGAMBU, F., *Manuel de sociologie et anthropologie*, Kinshasa, PUK, 1996.